



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1959 B 04077

Numéro SIREN : 592 040 778

Nom ou dénomination : CABINET SOREL HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2013 sous le numéro de dépôt 14962



1301497301

DATE DEPOT :	2013-02-14
NUMERO DE DEPOT :	2013R014962
N° GESTION :	1959B04077
N° SIREN :	592040778
DENOMINATION :	CABINET SOREL
ADRESSE :	59 RUE LA BOETIE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2013/02/13
TYPE D'ACTE :	TRAITE
NATURE D'ACTE :	PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

CABINET SOREL

Société Anonyme

Au capital de 1.000.000 €

Siège social : 59 rue La Boétie

75008 PARIS

R.C.S. : PARIS B 592 040 778

5913407X

N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2 €

Siège social : ZAC de la Savonnière

11 rue des Vergers

28230 EPERNON

RCS : CHARTRES B 533 483 897

TA 13/2/13 QD

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

14 FEV. 2013

APPORT PARTIEL D'ACTIF
D'UNE BRANCHE D'ACTIVITE PAR N° DE DÉPOT
LA SOCIETE CABINET SOREL
A LA SOCIETE N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE

14962

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE LES SOUSSIGNEES

1) CABINET SOREL

Société Anonyme au capital de 1.000.000 €

Siège social : 59 rue La Boétie
75008 PARIS

R.C.S. : PARIS B 592 040 778

Représentée par M. Gérald PLANCHENAULT, en sa qualité de Président Directeur Général, habilité à l'effet des présentes suivant assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2012,

Ci-après désignée "CABINET SOREL" ou "la Société Apporteuse",
D'UNE PART,

ET

2) La Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE

Société à responsabilité limitée au capital de 2 €

Siège social : ZAC de la Savonnière
11 rue des Vergers
28230 EPERNON

RCS : CHARTRES B 533 483 897

Représentée par Mme Nejma ANICHINI, en sa qualité de Gérante, habilitée à l'effet des présentes suivant assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2012,

Ci-après désignée "La Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE" ou
"la Société Bénéficiaire",
D'AUTRE PART,

Egalement, ensemble, « les Parties » et séparément, « une Partie »,

IL A ETE DECLARE ET CONVENU CE QUI SUIT :

PG AH

EXPOSE

En vue de l'apport à la Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE par le CABINET SOREL de l'intégralité des actifs et des passifs de sa branche complète et autonome d'activité consistant dans les activités d'expertise-comptable, de commissariat aux comptes et d'activités connexes à celles-ci et la clientèle y attachée détaillée à l'Annexe UN (ci-après la « Branche Apportée » ou la « Branche NA »), les Parties ont fait le choix de le placer sous le régime juridique des scissions, conformément aux dispositions de l'Article L 236-22 du Code de commerce et, par suite, de le soumettre aux dispositions des articles L 236-16 à L 236-21 dudit Code.

APPORT PARTIEL D'ACTIF

TITRE I

CARACTERISTIQUES DES PARTIES - MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DUDIT APPORT - DATE D'EFFET - METHODE D'EVALUATION

ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES PAR L'OPERATION D'APPORT - LIENS JURIDIQUES ENTRE ELLES

1.1. - Concernant la Société Apporteuse :

- CABINET SOREL a été constitué sous la forme d'une société civile le 1^{er} juin 1945, transformé en Société Anonyme le 1^{er} juin 1959 immatriculée le 2 juillet 1959. La durée de cette société, initialement fixée pour cinquante années, a été prorogée par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 1994 pour expirer, sauf nouvelle prorogation, le 31 mai 2094.
- CABINET SOREL est immatriculé au RCS de PARIS sous le n° B 592 040 778.
- Son capital social s'élève à la somme de 1.000.000 €, divisé en 20.300 actions de même catégorie et forme nominative obligatoire.
- CABINET SOREL n'a souscrit aucun emprunt obligataire ni émis d'obligations ou valeurs mobilières composées ou dérivées.
- CABINET SOREL a pour objet social l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.
- CABINET SOREL clôture son exercice social le 31 mars.

PG 

1.2. – Concernant la Société Bénéficiaire :

- La Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE a été constituée, en vue notamment de la présente opération d'apport et de l'exploitation de la Branche Apportée, sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte sous seing privé en date à Hermeray du 20 juin 2011, pour une durée de 99 ans.
- La Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE est immatriculée au RCS de CHARTRES sous le N° B 533 483 897.
- Son capital social s'élève à la somme de 2 €, divisé en 2 parts sociales d'une valeur nominale chacune de 1 €.
- La Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE a pour objet social l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.
- La Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE clôture son exercice social le 31 août de chaque année.

ARTICLE 2 – MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

L'apport de la Branche « NA » répond à l'objectif d'en conférer le développement et la responsabilité à la Société Bénéficiaire qui assurera les capacités et les moyens de son exploitation et de son autonomie, dans le contexte de la politique générale en ce sens arrêtée par les actionnaires et dirigeants de la Société Apporteuse.

ARTICLE 3 – COMPTES UTILISES POUR L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

3.1. – Les comptes annuels de CABINET SOREL au 31 décembre 2011 ont été arrêtés et approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle de ses actionnaires réunie le 29 juin 2012.

3.2. – La Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE a arrêté son premier bilan au 31 août 2012 ; la Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE sera propriétaire de ladite Branche à compter de la date à laquelle la présente opération d'apport sera définitivement réalisée par son approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires et associés des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire ; par contre, au plan comptable et fiscal, ladite opération prendra rétroactivement effet au 1^{er} octobre 2012.

3.3. – Les éléments d'actif et de passif de la Branche Apportée retenus pour la présente opération d'apport partiel d'actif ont pour support la situation comptable de la Société Apporteuse arrêtée au 30 septembre 2012 (telle que figurant à l'Annexe DEUX) entre les actionnaires de Cabinet SOREL, laquelle fait apparaître un bénéfice net de 90.450 €, après prise en compte des ajustements proposés par le Commissaire aux comptes de celui-ci dans le cadre d'un examen limité de ladite situation comptable, et approbation des

opérations traduites dans celle-ci et des soldes comptables en résultant, notamment méthodes de valorisation des encours et de provisions pour dépréciation des créances.

ARTICLE 4 - DATE D'EFFET DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

4.1. - Les apports objets du présent traité seront réalisés définitivement, au plan juridique, conformément aux dispositions de l'article L 236-4 du Code de commerce, à la date de la dernière des assemblées générales extraordinaires des actionnaires et associés des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire les approuvant et sous la condition suspensive de cette approbation.

4.2. - Les Parties décident expressément de donner au présent apport partiel d'actif un effet rétroactif, au plan comptable et fiscal, et de fixer ledit effet au 1^{er} octobre 2012 (ci-après « la date d'effet ») ; par suite, toutes les opérations actives et passives se rapportant à la Branche Apportée et effectuées par la Société Apporteuse depuis le 1^{er} octobre 2012 jusqu'à la date de réalisation des conditions suspensives stipulées à l'article 15 ci-dessous seront, du point de vue comptable et fiscal, exclusivement au profit ou à la charge de la Société Bénéficiaire et considérées comme accomplies par cette dernière, à son bénéfice et à sa charge.

ARTICLE 5 - METHODES D'EVALUATION

En application du Règlement 2004-01 du CRC, s'agissant d'une opération d'apport concernant des sociétés sous contrôle distinct, réalisée à l'envers, celle-ci est réalisée aux valeurs comptables, n'entrant pas dans le cadre de la dérogation prévue au dernier paragraphe du 4.3. dudit Règlement, la Société Bénéficiaire étant de création récente et dont le premier bilan arrêté (i) ne fait pas apparaître une valeur nette comptable par part sociale supérieure à la valeur nominale de celle-ci ni (ii) ne permet de constater une prime d'apport.

TITRE II

APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA BRANCHE NA

ARTICLE 6 - DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA BRANCHE APPORTEE

6.1. - CABINET SOREL apporte, par les présentes, à titre d'apport partiel d'actif, sous les conditions, notamment suspensives, ci-après stipulées et les garanties ordinaires et de droit en pareille opération, à la Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE, qui accepte, l'intégralité des éléments actifs et passifs, clientèle, droits, obligations et valeurs de la Branche NA telle que définie dans l'Exposé ci-dessus.

6.2. - En considération de la situation comptable de CABINET SOREL au 30 septembre 2012 et de la date d'effet choisie d'un commun accord pour servir de base et établir les conditions de l'opération d'apport, la désignation et l'évaluation (valeurs comptables nettes) des actifs et passifs affectés à ladite Branche, retenus pour leurs consistance et

PSA

valeurs comptables au 30 septembre 2012, sont présentées et récapitulées Section 6.3. ci-dessous.

Il est entendu que ces énumérations et évaluations n'ont qu'un caractère indicatif et non limitatif, l'ensemble des éléments composant la Branche NA devant être dévolus à la Société Bénéficiaire à leurs valeurs comptables et dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation juridique, les opérations actives et passives se rapportant à ladite Branche effectuées depuis le 1^{er} octobre 2012 jusqu'à la date de réalisation juridique l'étant exclusivement au profit ou à la charge de la Société Bénéficiaire.

6.3. - Les éléments d'actif et de passif composant la Branche Apportée sont ci-après désignés et évalués à leurs valeurs nettes comptables figurant dans la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2012.

6.3.1. - Eléments d'Actif de la Branche Apportée

DESIGNATION	VALEURS D'APPORT	
	Par sous-catégories (€)	Par catégories (€)
A) ACTIFS IMMOBILISES :		
A1 - Actifs incorporels		
. Licences informatiques	695	
Amortissements	(695)	
. Le fonds de commerce et d'entreprise de la Branche NA de CABINET SOREL, y compris partie du fonds professionnel SOFEC, avec tous éléments incorporels relevant de son universalité, sans exception ni réserve, dont notamment :		
- la clientèle, les prospects, le droit de se dire successeur, relativement à la Branche Apportée, et dont le détail figure à l'Annexe UN aux présentes,		
- le bénéfice de toutes autorisations relativement aux biens et/ou aux activités de la Branche Apportée,		
- le bénéfice de tous les contrats de location d'équipements, matériels, biens d'exploitation affectés à la Branche Apportée,		
- le bénéfice et la charge de tous les contrats, conventions, conclus par CABINET SOREL, notamment avec ses fournisseurs, sous-traitants, prestataires et clients, concernant la Branche Apportée,		
- les études, dossiers, fichiers, documents, archives de nature technique, administrative, comptable, financière et commerciale de la Branche Apportée,.		
Le tout valorisé à	92.811	

96^{AA}

Valeur d'apport / actifs incorporels	92.811	
A2 - Actifs corporels		
- Matériels et mobiliers de bureau et informatiques attachés à la Branche Apportée (valeur brute), dont le détail figure à l'Annexe TROIS aux présentes, pour Amortissements	21.691 (14.050)	
Valeur d'apport/actifs corporels amortissables ... →	7.641	
RECAPITULATIF/VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES APPORTES	 →	7.641
B) ACTIF CIRCULANT :		
B1 - Créances		
- Clients (valeur brute), pour	246.913	
- Disponibilités	1.825	
RECAPITULATIF/VALEUR D'APPORT DE L'ACTIF CIRCULANT	 →	248.738
VALEUR DES ACTIFS APPORTES	 →	349.190

6.3.2. - Eléments de passif de la Branche Apportée transmis à charge

DESIGNATION	VALEURS DE TRANSMISSION	
	Par sous-catégories (€)	Par catégories (€)
C) DETTES :		
- Provisions / créances clients	92.754	
- Dettes financières diverses	877	
- Dettes fiscales et sociales	78.645	
- Produits constatés d'avance	3.025	
VALEUR DU PASSIF TRANSMIS	 →	175.301

PC

6.3.3. - Engagements hors bilan

Outre les éléments de passif ci-dessus mentionnés, pris en charge par la Société Bénéficiaire, celle-ci sera tenue de se substituer et sera subrogée à la Société Apporteuse dans les charges et engagements donnés par cette dernière relativement à la Branche Apportée ; en réciprocité, la Société Bénéficiaire sera subrogée et bénéficiera des droits et actions pouvant résulter des charges et engagements reçus par la Société Apporteuse relativement à ladite Branche.

6.3.4 - Synthèse des actifs et passifs de la Branche Apportée

ACTIFS	MONTANTS (€)	PASSIFS	MONTANTS (€)
ACTIFS IMMOBILISES			
- INCORPORELS	92.811	- PROVISIONS	92.754
- CORPORELS	7.641		
		- DETTES FINANCIERES DIVERSES	877
ACTIF CIRCULANT	248.738	- DETTES FISCALES ET SOCIALES	78.645
		- PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3.025
TOTAL	349.190	TOTAL	175.301
		ACTIF NET APORTE	173.889

L'actif net apporté par CABINET SOREL à la Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE sur la base de la situation comptable CABINET SOREL au 30 septembre 2012, à rémunérer par celle-ci, ressort à 173.889 €.

6.3.5. - Garantie d'actif net apporté

Les comptes d'apport ayant été établis sur la base de la situation comptable CABINET SOREL au 30 septembre 2012, la Société Apporteuse s'engage à (i) établir, relativement à la Branche Apportée, une situation comptable arrêtée à date de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, et (ii) effectuer un apport complémentaire en numéraire s'il résultait de cette situation un actif net d'apport inférieur à 173.889 €, à due concurrence de l'insuffisance.

Cette situation comptable arrêtée à date de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif sera soumise au visa du Commissaire aux comptes de la Société Apporteuse et à l'examen du Commissaire aux apports désigné dans le cadre de la présente opération.

AA
PC

TITRE III

DECLARATIONS - CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ARTICLE 7 - DECLARATIONS RELATIVES A LA SOCIETE APPORTEUSE ET AUX BIENS APPORTES :

Le représentant de CABINET SOREL aux présentes déclare que :

- (i) CABINET SOREL entend faire apport à la Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE de l'intégralité des biens et droits composant la Branche NA et en permettant l'exploitation autonome, à l'exclusion de tout autre bien, droit et activité, conformément à la convention des Parties ;
- (ii) CABINET SOREL est pleinement propriétaire du fonds professionnel de la Branche NA ;
- (iii) CABINET SOREL est, conformément à la réglementation applicable à ses domaines d'activité, inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables et sur la liste des Commissaires aux comptes ; elle est assurée pour sa responsabilité civile professionnelle et est à jour de ses primes au titre dudit contrat ;
- (iv) le fonds professionnel de la Branche NA et les matériels d'exploitation compris dans la Branche Apportée ne sont grevés d'aucune sûreté ni inscription quelconque, et, en particulier, d'aucune inscription de privilège de vendeur, du Trésor, des Organismes sociaux ou du personnel, de nantissement ou de gage ;
- (v) CABINET SOREL n'est pas en situation de redressement ou de liquidation judiciaire, ni n'est l'objet d'une procédure d'alerte, de prévention, de sauvegarde ou de dissolution amiable ;
- (vi) CABINET SOREL n'est pas, à la date de signature du présent Traité, l'objet de poursuites pouvant empêcher ou nuire à l'exercice des activités d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes de la Branche Apportée ou au transfert de celle-ci et de ses actifs à la Société Bénéficiaire ;
- (vii) CABINET SOREL n'a contracté en faveur d'un tiers quelconque aucune limitation de ses activités ou obligation de non-concurrence relativement à la Branche Apportée ;
- (viii) La Société Apporteuse ne pourra nullement voir sa responsabilité contractuelle et professionnelle recherchée au titre de la Branche Apportée par la Société Bénéficiaire ou son associé, si la cause ou le fait générateur de cette responsabilité est postérieure au 30 septembre 2012.

AA
PG

ARTICLE 8 - TRANSFERT DE PROPRIETE ET JOUISSANCE - DATE D'EFFET :

8.1. - La Société Bénéficiaire aura la propriété des biens et droits de la Branche Apportée et entrera en leur possession effective à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport de celle-ci. Ledit apport deviendra définitif à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Bénéficiaire l'approuvant et réalisant l'augmentation du capital de celle-ci rémunérant CABINET SOREL, Société Apporteuse, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette dernière l'ayant préalablement approuvé ; les parts sociales d'apport alors créées par la Société Bénéficiaire seront immédiatement et directement attribuées à la Société Apporteuse, qui en aura la propriété et la jouissance dès cet événement, seront assimilées aux parts sociales déjà émises par la Société Bénéficiaire et jouiront des mêmes droits et attributs.

8.2. - La Société Bénéficiaire sera réputée avoir la jouissance de la Branche Apportée à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2012. En conséquence, ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, le patrimoine de la Branche Apportée sera dévolu dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif mais toutes les opérations actives et passives effectuées au titre de la Branche Apportée entre le 1^{er} octobre 2012 et ladite date de réalisation du présent apport partiel d'actif seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte exclusif de la Société Bénéficiaire, laquelle les reprendra dans ses comptes et états financiers. En conséquence, la Société Bénéficiaire accepte de reprendre tous les éléments d'actif et de passif de la Branche Apportée qui existeront à la date de réalisation définitive de l'apport partiel d'actif comme tenant lieu de ceux existant au 30 septembre 2012.

8.3. - Les Parties conviennent expressément que pendant toute la durée de réalisation de l'opération d'apport partiel d'actif, elles se concerteront sur les actions concernant les politiques stratégiques et de gestion de la Branche Apportée et, qu'en particulier, CABINET SOREL ne prendra, sans l'accord préalable et écrit de la Société Bénéficiaire, d'engagements, mesures ou décisions susceptibles de modifier de manière sensible la consistance active ou passive de la Branche Apportée ou l'exploitation de celle-ci, seules les opérations de gestion courante ne relevant pas de cette obligation.

ARTICLE 9 - CHARGES ET CONDITIONS :

9.1. - La Société Bénéficiaire prendra les biens et droits de la Branche Apportée dans leur consistance et état à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif sans pouvoir (i) exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre CABINET SOREL, (ii) ni prétendre à ce titre à aucune indemnité ni réduction de la rémunération de l'actif net apporté pour quelque cause que ce soit, notamment pour erreur de désignation, de consistance ou de changement dans la composition des actifs, sauf l'effet de la garantie d'actif net apporté stipulée à la clause 6.3.5. ci-dessus.

La Société Bénéficiaire sera subrogée purement et simplement dans les droits, actions, privilèges, garanties ou sûretés personnelles ou réelles de toute nature qui pourraient être attachés aux biens et à l'exploitation de la Branche Apportée.

PG

9.2. - La Société Bénéficiaire sera tenue, conformément à l'article L 236-14 du Code de commerce, (i) de l'acquit du passif de la Branche Apportée depuis le 1^{er} octobre 2012, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, sans novation, (ii) de l'exécution de tout emprunt compris dans ladite Branche dans les conditions où CABINET SOREL était obligée de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées, s'il y a lieu. La Société Bénéficiaire prendra à sa charge l'ensemble des engagements hors bilan contractés par CABINET SOREL à raison de ladite Branche.

Cette obligation ne vaut pas pour autant reconnaissance de dette au profit des créanciers de CABINET SOREL, ceux-ci demeurant tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres vis à vis de la Société Bénéficiaire.

La Société Apporteuse fera son affaire personnelle des oppositions qui pourraient être faites par ses créanciers dans le cadre du présent apport partiel d'actif et, par suite, des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée desdites oppositions.

Il est également convenu expressément que le passif compris dans la Branche Apportée sera supporté par la Société Bénéficiaire seule, sans solidarité de la Société Apporteuse par exception aux dispositions de l'article L 236-20 du Code de commerce.

9.3. - La Société Bénéficiaire supportera, à compter de la date d'effet comptable, tous impôts et taxes, primes d'assurances, contributions, loyers, redevances d'abonnements, etc., ainsi que toutes les charges ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens et droits de la Branche Apportée, qui sont ou seront inhérents à la propriété ou à l'exploitation de celle-ci.

La Société Bénéficiaire se conformera aux réglementations et prescriptions concernant la Branche Apportée, et fera son affaire personnelle de toutes autorisations professionnelles qui pourraient lui être requises, le tout à ses risques et périls.

9.4. - Conformément aux dispositions notamment des articles L 1224-1 et L 2261-14 du Code du travail, la Société Bénéficiaire sera, par le seul fait de la réalisation de l'apport partiel d'actif, subrogée à CABINET SOREL dans la poursuite, le bénéfice et la charge des dispositions de tous contrats de travail, engagements, conventions quelconques existant à la date de réalisation et concernant le personnel de la Branche Apportée. La liste des contrats de travail transférés figure en Annexe QUATRE aux présentes.

Le personnel transféré sera régi par la convention collective s'appliquant à la Société Apporteuse.

9.5. - La Société Bénéficiaire aura, à partir de la date de réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, tous pouvoirs, pour, au lieu et place de CABINET SOREL, relativement aux actifs et droits transmis ou aux passifs pris en charge, intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces décisions ; elle sera subrogée dans les droits et obligations de la Société Apporteuse au titre de tout litige en cours à la date de réalisation définitive concernant la Branche Apportée.

AA
PG

9.6. - La Société Bénéficiaire remplira toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif de la « Branche Apportée ».

TITRE IV

REGIME FISCAL DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ARTICLE 10 - DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS FISCAUX :

10.1. - Pour la perception des droits d'enregistrement, les représentants des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire déclarent que celles-ci sont des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés et qu'elles optent pour le régime fiscal défini aux articles 816-1 et 817-1 du Code général des Impôts (ci-après « CGI ») ; le présent traité sera enregistré au droit fixe de 500 €, l'apport portant sur une branche complète et autonome d'activité, droit qui sera supporté par la Société Bénéficiaire.

10.2. - En matière d'impôt sur les sociétés, CABINET SOREL et la Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE déclarent que l'opération d'apport partiel d'actif est placée sous le régime fiscal prévu à l'article 210 A du Code général des Impôts. En conséquence :

10.2.1. - CABINET SOREL, Société Apporteuse, prend, conformément aux dispositions de l'article 210 B du Code général des impôts, l'engagement de :

- (i) conserver pendant au minimum trois ans les titres remis en contrepartie de l'apport partiel d'actif ;
- (ii) calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes à ces mêmes titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

10.2.2. - La Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE, Société Bénéficiaire, s'engage expressément à respecter les prescriptions en découlant, à savoir notamment :

- (i) reprendre à son passif, le cas échéant, les provisions de CABINET SOREL concernant la Branche Apportée dont l'imposition aurait été différée ;
- (ii) se substituer, s'il y a lieu, à CABINET SOREL pour la réintégration des plus-values ou des résultats afférents à la Branche Apportée dont l'imposition ou la prise en compte a été différée par et chez celle-ci ;
- (iii) calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables et amortissables apportées d'après leur valeur fiscale dans les écritures de CABINET SOREL ;

PS

- (iv) reprendre à son bilan (i) les écritures comptables de CABINET SOREL relatives aux éléments de l'actif immobilisé amortissable (valeurs d'origine, amortissements ou dépréciations) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de leurs valeurs d'origine chez celle-ci et (ii) les éléments autres que ceux de l'actif immobilisé pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de CABINET SOREL ;
- (v) joindre, s'il y a lieu, à sa déclaration de résultats l'état de suivi des plus-values en sursis d'imposition, conformément au I de l'article 54 septies du Code Général des Impôts ;
- (vi) tenir, s'il y a lieu, le registre des plus-values en report d'imposition sur biens non amortissables, conformément au II de l'article 54 septies du Code général des impôts.

En outre, ayant conféré un effet rétroactif à leur opération au plan juridique et comptable, les sociétés CABINET SOREL et la Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE entendent appliquer la même rétroactivité au plan fiscal. En conséquence, la Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE s'oblige à faire sa déclaration de résultats et à liquider l'impôt au titre de l'exercice en cours, tant en raison de ses propres activités que de celles réputées effectuées pour son compte par CABINET SOREL depuis le 1^{er} octobre 2012 jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport partiel d'actif.

10.3. - En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE sera, en ce qui concerne la Branche Apportée, conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts, subrogée dans les droits et obligations de CABINET SOREL.

10.4. - En matière de contribution économique territoriale (CET), CABINET SOREL en demeurera imposable pour l'année 2013 au titre de la Branche Apportée, la valeur ajoutée, pour le plafonnement éventuel de la CET au bénéfice de CABINET SOREL, étant déterminée sur la période du 1^{er} janvier 2013 à la date de réalisation de l'opération.

CABINET SOREL signalera au service des impôts compétent le changement d'exploitant de la Branche Apportée au plus tard le 31 décembre 2013, conformément aux dispositions de l'article 1477 II-b du Code général des impôts.

10.5. - En matière de taxes annexes, la Société Bénéficiaire sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Apporteuse relativement à la Branche Apportée en ce qui concerne les dispositions relatives auxdites taxes et notamment les suivantes, dans la mesure où elles sont applicables :

- la participation des employeurs à la formation professionnelle continue,
- la taxe d'apprentissage,
- la contribution sociale de solidarité des sociétés.

La Société Apporteuse devra ainsi procéder pour le compte de la Société Bénéficiaire à toutes les déclarations requises à cet égard.

PG

S'agissant de la participation à l'effort de construction, s'il y a lieu, et en application de l'article 163 de l'Annexe II du CGI, la Société Bénéficiaire devra déclarer et reprendre à son compte l'ensemble des droits et obligations de la Société Apporteuse au regard de la réglementation relative à l'investissement dans la construction, relativement à la Branche Apportée.

10.6. – En matière de participation des salariés, conformément aux dispositions de l'article L 3323-8 du Code du travail, une négociation collective sera engagée au sein de la Société Bénéficiaire dans les six mois à compter de la clôture de l'exercice au cours duquel sera intervenue la date d'effet de l'apport partiel d'actif en vue de la conclusion éventuelle d'un nouvel accord de participation.

TITRE V

REMUNERATION DE L'APPORT DE LA « BRANCHE NA » - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE

ARTICLE 11 – MONTANT DE L'ACTIF NET D'APPORT A REMUNERER :

La Branche Apportée se traduit par un actif net d'apport de 173.889 euros.

Cet apport sera rémunéré par l'attribution à la Société Apporteuse de parts sociales nouvelles à émettre par la Société Bénéficiaire, valorisées à leur nominal (un euro par part sociale), dans les conditions ci-après.

ARTICLE 12 – AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE – DATE DE JOUISSANCE DES PARTS SOCIALES D'APPORT NOUVELLES :

12.1. – L'apport net consenti par la Société Apporteuse, au titre de la Branche Apportée, sera rémunéré par l'attribution à cette dernière de 173.889 parts sociales de un (1) euro chacune, entièrement libérées, à émettre par la Société Bénéficiaire qui augmentera ainsi son capital d'une somme de 173.889 euros pour le porter de 2 euros à 173.891 euros.

12.2. – Les 173.889 parts sociales nouvelles émises par la Société Bénéficiaire en rémunération de l'apport de la Branche Apportée seront créées et attribuées à la Société Apporteuse à la date de réalisation définitive dudit apport et porteront jouissance à compter de leur émission, avec droit aux sommes éventuellement mises en distribution à compter de cette date ; elles seront entièrement assimilées aux 2 parts sociales composant le capital actuel de la Société Bénéficiaire à la date dudit apport et cessibles dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts de celle-ci.


P 6

TITRE VI

DISPOSITIONS ET DECLARATIONS DIVERSES - FORMALITES - DELEGATION DE POUVOIRS - CONDITIONS SUSPENSIVES

ARTICLE 13 - FORMALITES :

13.1. - Les formalités prévues par les articles L 141-14 et L 141-21 du Code de commerce sont déclarées sans objet, l'apport partiel d'actif étant placé sous le régime juridique des scissions.

13.2. - Par contre, les formalités inhérentes à ce régime, à savoir :

- dépôt du présent traité d'apport partiel d'actif auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Versailles ;
- publicité des conditions principales de cet apport, par avis publié au BODACC,

conformément aux articles L 236-6 et R 236-2 du Code de commerce, et ce trente jours au moins avant la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires et associés des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire sera appelée à approuver l'apport partiel d'actif, seront effectuées.

13.3. - Les Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire désignent leur représentant respectif à l'effet des présentes pour :

- effectuer les formalités prévues à la section 14.2. ci-dessus en temps utile et dans les meilleurs délais,
- poursuivre l'opération d'apport et, après l'approbation de celle-ci par leur assemblée générale respective, signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L 236-6 du Code de commerce.

ARTICLE 14 - CONCOURS ENTRE CABINET SOREL ET LA SOCIÉTÉ N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE :

14.1. - De manière générale, CABINET SOREL s'engage à donner à la Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE tous concours nécessaires pour assurer la transmission des biens et des passifs de la Branche NA.

L'assemblée générale des actionnaires de CABINET SOREL appelée à approuver l'apport partiel d'actif conférera, en tant que de besoin, à ses représentants, avec faculté d'agir ensemble ou séparément ainsi que de déléguer, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation des opérations liées à cet apport et, en conséquence, de réitérer, si besoin était, la transmission du patrimoine de la Branche NA à la Société Bénéficiaire, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités, d'accomplir toutes formalités et faire toutes déclarations utiles pour faciliter la transmission de ladite Branche.

PS

14.2. - Le représentant de CABINET SOREL à l'effet des présentes oblige celle-ci :

- (i) à fournir à la Société Bénéficiaire tous renseignements, documents, justifications dont celle-ci pourra avoir besoin, lui donner toutes signatures et lui apporter son concours pour lui assurer vis à vis de quiconque la transmission des biens, droits, actions objets de l'apport partiel d'actif ;
- (ii) à participer et souscrire tous actes réitératifs, confirmatifs ou complétifs requis pour le plein effet de celui-ci.

14.3. - Les Parties déclarent se dispenser expressément de rappeler aux présentes le chiffre d'affaires et les résultats comptables de la Branche NA pour les trois derniers exercices ainsi que les autres énonciations prescrites par la Loi en ce qui concerne les ventes de fonds de commerce.

14.4. - La Société Apporteuse tient ses livres de comptabilité à la disposition de la Société Bénéficiaire, pour être visés par un représentant de celle-ci ; ces livres feront l'objet d'un inventaire signé par un représentant de chacune des Parties, dont un exemplaire leur sera remis, ces livres étant conservés par la Société Apporteuse qui les tiendra, pendant la durée légale, à la disposition, pour consultation, des représentants de la Société Bénéficiaire.

14.5. - Les Parties déclarent que le présent projet d'apport d'actif porte sur les éléments d'actif et de passif de la Branche NA, tel que mentionnés et récapitulés au Titre II ci-dessus et se dispensent d'en fournir un état plus détaillé. La Société Bénéficiaire déclare avoir eu parfaite connaissance des inventaires, comptes, fichiers informatiques ayant permis le recensement des éléments d'actif et de passif de la Branche Apportée et de leurs valeurs d'apport ainsi que des données relatives à l'exploitation de celle-ci.

ARTICLE 15 - CONDITIONS SUSPENSIVES :

Le présent projet d'apport partiel d'actif ne deviendra définitif qu'à la date de réalisation de la dernière des conditions suivantes :

- Approbation de l'apport partiel d'actif par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Apporteuse,
- Approbation de ce même apport et augmentation de capital corrélative par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Bénéficiaire.

Si ces conditions n'étaient pas réalisées d'ici le 31 mars 2013 et sauf prorogation convenue entre les Parties, le présent projet de traité d'apport partiel d'actif serait considéré comme nul et de nul effet, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 16 - POUVOIRS :

Tous pouvoirs sont dès à présent expressement conférés :

PG

- à chaque représentant légal des Parties, à l'effet, par lui-même ou par des mandataires par lui désignés,
 - poursuivre la réalisation définitive des apports,
 - réitérer tout ou partie des présentes, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Branche Apportée de la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire, remplir toutes formalités et faire toutes déclarations où besoin sera,
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera et notamment en vue du dépôt au greffe des Tribunaux de commerce de Paris et Versailles.

ARTICLE 17 - ELECTION DE DOMICILE :

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à Paris, le 13 février 2013
En huit exemplaires.

Pour CABINET SOREL,
M. Gérald PLANCHENAULT

Pour la Société N.A. EXPERTISE-COMPTABLE
EURELIENNE,
Mme Nejma ANICHINI



Annexes :

- Annexe UN : Clientèle attachée à la Branche Apportée
- Annexe DEUX : Situation comptable de Cabinet SOREL au 30 septembre 2012
- Annexe TROIS : Matériels et mobiliers de bureau et informatiques attachés à la Branche Apportée
- Annexe QUATRE : Salariés attachés à la Branche Apportée

PG 11

APPORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE CABINET SOREL ET N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE

- Annexe UN : Clientèle attachée à la Branche Apportée

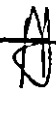
	EXPERTISE	
9042	FILS DE SOIE	BIC
9065	CASABONNE CHRISTOPHE	ASSOC
9072	INSTITUT GUEPELE	
9083	SCI OLYMPIE	RF
9101	LART CANIN	BIC
9111	JACQUES MAYORKAS	BIC
9135	MOT A MOT	BIC
9194	VILLA LA MARTINIERE	BIC
9198	ZENATTI JULIE	BNC
9199	ZENATTI IMMOBILIER	IS
9209	CHAGNIER	BNC
9218	DESORMEAUX	BNC
9313	BOMPART	BNC
9331	DENEUX JF	BNC
9351	GAGNES	BNC
9402	LOUP BERNARD	BNC
9403	LANDREAU MARIE CHRIST	BNC
9411	SCP MOYSE	BNC
9488	SCI TORVY	BNC
9506	AVENIR ELYSEE FINANCES	IS
9507	A C E FORMATION	IS
9508	BOURSEIR	IS
9509	CHAMPVAUX SC	IS
9513	120 HAUSSMANN	IS
9514	AVEFI IMMO	IS
9516	DELSTEVA 7	IS
9517	SELARL CD	IS
9519	C F I	IS
9520	IMMO BARBIER	IS
9521	AERODEFENSENEWS	IS
9522	AUTOSTRAT INTERNATIONAL	IS
9523	CREDASSUR	IS
9524	ALMITRA CONSULT	IS
9526	CJA CAB	IS
9527	CINELORA	IS
9528	CREDASSUR 19E	IS

PG #

	EXPERTISE	
9533	ALVONET	IS
9537	FD CONSEILS	IS
9549	EDITIONS MUTIMEDIAT	IS
9550	GPW INVESTISSEMENT	IS
9551	CABINET YVES DE FONTENAY	IS
9558	EX AEDIS CONSEILS	IS
9561	GREEN PARK IMMOBILIER	IS
9578	ID ET A CONSULTING	IS
9579	IHS International human services	IS
9583	JEL	IS
9585	JUMBO AFFICHAGE	IS
9597	NOUS PRODUCTION	IS
9615	MADE IN MUSIC	IS
9617	MDS CONSEILS	IS
9631	OPEN PEOPLE FACTORY	IS
9641	MKPO	IS
9648	ROUSSEAU ET SEURRE	BIC
9649	ROUSSEAU ET SEURRE TRAITEUR	IS
9650	RAPID	IS
9660	RV CONSEILS ET STRATEGIE	IS
9662	SPORT AUTO INTERNATIONAL	IS
9665	SERIAL	IS
9667	STRATSALES	IS
9674	PARFUMS PRESTIGE	IS
9677	BLENDED VALUE France	IS
9689	URBAN CODE	IS
9690	LES EDITIONS DE L'ESPLANADE	IS
9691	VMF	ASSOC
9694	VANTAGE EVENT	IS
9695	MY TICKET	IS
9699	MS IMMO	IS
9699	SCI CONVENTION INVESTISST	RF
9699	SCI GAMBETTA	RF
9699	YONAHVAL	IS
9707	ZEN GESTION	IS
9709	JH MARRETER LA	BIC

P6

	EXPERTISE	
9709	JEAN CLAUDE CAMUS PRODUCTION	IS
9710	COCIM	IS
9712	ICC	IS
9714	SPF	IS
9717	THEATRE DE LA MADELEINE	IS
9718	JEAN CLAUDE CAMUS CONSEILS	IS
9719	CAMUS DEVELOPPMENT	IS
9722	CLERC	BIC
9732	DBJS CONSEILS	IS
9777	THEATRE DE LA PORTE SAINT MAR	IS
9791	PRODISS	ASSOC
9792	AMICALE	ASSOC
9793	SCI FONCIERE HVM	RF
9793	SCI FONCIERE LVM	RF
9793	PAP0 INVESTISSEMENTS	IS
9793	SCI FONCIERE HANNAH LEA	RF
9793	SCI FONCIERE PAPO	RF
9793	SCI PAPO COLOMBA	RF
9800	ARTUR IMMO	
9830	DFL SCI	RF
9831	SCI LE VAU	RF
9837	SCI N GO	RF
9850	PIERRISSIMO	RF
9960	AGISSON	ASSOC
9963	CREDIT PEPOLE	ASSOC
9998	BOSTNAVARON A	IR ISF
9998	BOSTNAVARON F	IR ISF
9998	DALLOZ	IR ISF
9998	JOHANET THOMAS	BNC
9998	LAMY ALEXANDRA	BNC
9998	LANCESEUR E CARSON PARKER	IR ISF
9998	LERNER FREDERIC	BNC
9998	SCI SKOBOU NATION	RF
9998	SLAGMULDER	IR ISF
	MEDI FARMA	
	MEDI CONSULTANT	

PG 

EXPERTISE	
TIMAEUS	
SOLON SAS	
SOLON FINANCES	
QUANTUM	
ENOVECO	
VALTRUST	
SPAM HOLDING	
SGO USU	
MINKOSKI	
EDORH GILLES	
TURPAUD	
INTI SERVICES	
ZULIANI	
AMICALE FNAIM	
MY BOX PRODUCTION	
IAHAL	
DGM	
AV	
39 SAINT JACQUES	
SCI CIP	
SCI CEPI	
SCI UFP	
SCI LA RUCHE	
CAC	
ASSIMA France	
9870 REMARDE GESTION	
LMP	
25/01/2007 2 VENCE	
09/11/2006 A VENCE	
28/10/2003 ABOUDARAM	
01/01/2006 ABUTILON	
28/1/21998 AI CO DO	
17/06/2011 AKRICHE & AZOULAY	
08/02/2005 ALEXTHOM	
25/10/200 ALYCLAM	
>17/03/2004 AMEX	

EXPERTISE	
01/01/2001	ASFODEL
12/01/2001	ASTARAC PATRIMOINE
01/01/1993	AUBRIEL
23/11/1999	AYME MARTIN
14/11/82005	BABYLONE
15/11/2004	BADETZ
12/11/2003	BEAUCA
15/10/1991	BERNARDI
01/01/1996	BIRDIE PATRIMOINE
23/04/2003	BOINVILLE INVEST
31/12/1990	BORPA
05/04/2001	BOULLE INVEST
17/11/2005	BREMA INVEST
31/12/1990	BRIOT
31/08/2001	BRU INVEST
05/12/2001	BRUANCE
17/01/2006	BUPA
28/02/2006	BUR'INVEST
11/12/2001	C A M V H INVEST
11/12/2001	C M T
01/12/2005	CARAL
2011	CARRON
31/12/1994	CASA
	CASCADE
11/01/2008	CAVAGE
22/01/2002	CHAM EURL
	CHAPWANI
	CHELSI
07/02/2007	CINTRAT
30/05/2008	CJMB
10/12/2002	CLAUDE BERNARD INVEST
03/12/1999	CLEJ IMMO
31/12/1992	CLEMAUR FEAU
04/06/2004	CMMT FAMILY LIQUIDE
04/01/2002	COLLET INVEST
2008/01/2003	CONFORT ET REVES PATRIMOINES

PC

EXPERTISE	
30/05/2011	CONSTANTIN INDIVISION
17/01/2003	CONSTANTIN INVEST
16/04/2007	CORNET RICQUEBOURG
31/12/1995	CPL PATRIMOINE
18/04/2008	CRL INVEST
22/01/2008	CSABA INVEST
	D A C E A SCI
05/02/2008	DARBLAY
15/11/2004	DAVY LMP
12/01/2006	DE LIERRE
12/7/200	DE MONTMORILLON INVEST
05/04/2001	DECAMPS INVEST
01/12/2005	DELAIDE INVEST
05/01/2004	DEREEPER
01/12/2005	DESOUOMO
30/11/2004	DINH INVEST
31/12/1995	DUCE
01/02/2005	DUCKETTE MARIE LOUISE
21/01/2010	DURET
30/04/2003	ECMP
12/12/2001	EDAM
13/01/2006	EDMOND SINVESTISSEMENTS
07/06/2004	ELAN INVEST
31/12/1992	EMA INVESTISSEMENT
	ESCALES
	ESPACE LIBRE
30/11/20056	ESPERANZA
05/01/2006	ESTEVANT
31/12/1991	F A B J M
31/12/1992	F D P LIQUIDE
31/12/1994	F D R
18/10/2004	FABSKO
28/10/2002	FAGNEN INVEST
03/12/2007	FAMEX
14/11/2005	FARIGOULE INVEST
29/04/2003	FAVRE CAPITAL

PE

29

	EXPERTISE
02/04/2009	FERNAT
11/04/2001	FF INVEST
18/11/82010	FORNAY INVEST
06/01/2000	FRANCOISE BEAUSSANT
30/11/2002	FRANCOISE IMMOBILIER
12/11/2003	GAIA
13/01/2003	GARZON INVEST
03/11/2004	GARZON MARTIN
01/12/2005	GAUTIER INVEST
30/12/1990	GENET
07/01/2003	GOSSELIN
31/12/1996	GRALPIGI
30/12/1990	GREEN CARD
31/12/1996	GUEUDRY
04/04/2001	GUIDEZ SPAN
02/06/2004	GUILLE DES BUTTES
26/02/2009	GUYOBON
03/09/2007	GUYOMARCH
03/05/2006	GYAN
12/12/2001	GYL
31/12/1992	HARVIPA
27/02/2012	HELGGA IMMOBILIER
08/04/2009	HOLDING CLAMPA FEAU
09/01/2001	HURET
20/03/2008	IDA
31/12/1995	IGUACU
14/11/2005	IMMOBILIERE DES CINQ
11/10/2001	IMMOQUEL
19/05/2003	INVESTIJILIERES
10/01/2005	ISPAS INVEST
04/11/2011	JC FC INVEST
18/11/2003	JK PATRIMOINE
08/01/2002	JOA
31/12/1993	JPD INVEST
	JPL INVEST
	JPS FAMILY

PG

A

	EXPERTISE
11/12/2002	JSLORIANE
08/11/2007	JUAN
08/01/2002	JVC INVEST
	KAIROS
27/08/2007	KERVOERN
10/11/2004	KNADJIAN INVEST
30/11/2004	KRAUSE INVEST
09/10/2009	L EGLISE BATAILLE PATRIMOINE
31/12/1992	L ENCLAVE
12/11/2003	LA DUNE
08/02/2006	LA GRIFFONIERE
19/05/2003	LA HORIE IMMO
24/01/2006	LA MAISON DE CONDE
21/11/2005	LA MARTINIERE
13/01/2004	LA PRADENE
07/02/2005	LA SOURCE
02/06/2004	LAMBERT MORIMONT
24/11/2008	LANZAG
10/01/2006	LATICA
31/12/1990	LAUREAINE
04/12/2006	LES DRIVERS
15/12/2011	LES ECRINS
10/11/2006	LMP HACKE
21/07/2005	LODGE
09/12/2002	LOP INVEST
28/08/2007	M FORNAY
31/12/1995	M H A
07/01/2009	M J D DAVIER
31/12/2008	M, MME TUBIANA
31/12/2008	M. MME JAVOGUES
01/01/2004	MAM INVEST LIQUIDEE
08/01/2004	MANRIS PATRIMOINE
30/06/2003	MARESIAS
07/11/2006	MARGOL
02/02/2001	MARGUERITE
24/07/1996	MAROK

P6

	EXPERTISE	
12/01/2009	MARTIN christophe	
12/11/2003	MARTIN INVEST	
25/10/2005	MASTEAU	
27/11/2003	MAUPAS	
02/04/2009	MC FABRY	
31/12/1992	MC LEAUREADES	
12/11/2003	MCD IMMO	
23/09/2005	MDHF	
06/01/2012	MEGEVAN CATHERINE	
15/04/2003	MELO INVEST	
21/05/2003	MEURIE INVEST	
30/11/2008	ML HERON	
27/05/2011	MME VIVARES	
10/04/2006	MONFORT IMMOFAM	
24/01/2012	MORIN	
14/03/2003	MOUTIER	
27/05/2008	MPP INVEST	
14/10/2011	MR MME MERLET	
02/12/2005	MURAT INVEST	
31/12/1994	NAGE	
29/10/2002	NINAROTO INVEST	
25/03/2011	O N J R	
14/12/2007	OCAPALO	
28/05/2003	OKSANA	
02/08/2011	OUTTIER MARC	
	P E I	
31/12/1994	PAPANGUE IMMO	
14/01/2009	PARAZ	
31/12/1992	PASPOULALI	
27/06/2001	PENIN INVEST	
12/12/2002	PENOU	
17/11/2009	PERRIN BERNARD	
03/02/2004	PHOEBUS	
31/12/1991	PIECHRIS	
08/12/2004	PLO	
27/01/2011	PRIVAT DE FRESSENEL	

16 #

	EXPERTISE
02/06/2004	PRUDENT INVEST
31/12/1992	PYRRHUS
09/02/2011	QUEMARD
05/09/2008	QUEUDOT
31/12/1992	RACA IMMO
04/04/2007	RENARD
28/09/2004	RENTIS
03/01/2006	RESIDENCE DECO
20/11/2001	RIVIERE INVEST
15/10/2009	ROBBOM LIQUIDE
31/12/1994	ROBBY
27/10/2009	ROBERT LOUIS PATRIMOINE
15/07/2008	ROZ SARL
23/02/2011	RUGGERI
	RV INVESTISSEMENTS
16/10/2001	SABLONNIERE
31/12/1992	SACAR
	SAJELA LIQUIDE
31/12/1994	SAKA IMMOBILIER
17/03/2010	SARAH
13/03/2009	SCENARIO DAUPHINE
	SCI FVP
	SCI MONTEBELLO
17/11/2004	SECALEX
09/10/2009	SEDAINE PATRIMOINE
19/05/2003	SERRES INVEST
16/11/2005	SFL
18/11/2003	SGO IMMO
03/12/1999	SILVANT INVEST
04/11/2003	SIRI PATRIMOINE
09/06/2011	SORESTAM
03/01/2006	SP PATRIMOINE
31/12/1994	STE DU HAUT POIRIER
06/04/2006	SYLVESTRE SARL
31/12/1995	SYLVIA
14/12/2006	TARI LIMITED

P6

EXPERTISE	
31/12/1992	THIBAUT IMMOBILIER
12/11/2003	THOMINVEST
11/04/2003	TIM
08/01/2003	TIQUETONNE PATRIMOINE
09/10/2009	TO PATRIMOINE
31/12/1990	TRABORD
02/05/2007	TRANCHANT
12/01/2011	TRENDEL
29/11/2001	TUBIANA INVEST
03/12/1999	VARDANEGA INVEST
09/01/2006	VARON INVEST
31/12/1987	VATIN
14/10/2004	VENERIS CAPITAL
23/06/2004	VERMEILLE CLAUDE
24/03/2009	VICTOR HUGO
05/04/2006	VINCINKAN
27/05/2011	VIVARES
11/01/2007	WALOO ET CIE
30/11/2002	WHY NOT
28/09/2010	ZARKA ELIANE
23/03/2007	ZARKA REGIS
26/03/2012	BARON yvan
15/12/2011	BODIN

P6 A

APPORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE CABINET SOREL ET N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE

- Annexe DEUX : Situation comptable de Cabinet SOREL au 30 septembre 2012

PA

ACTIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)		du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif Immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	42 528	38 361	4 167	0,19
Fonds commercial	715 921		715 921	28,10
Autres immobilisations incorporelles				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions	499 481	435 490	63 971	2,51
Installations techniques, matériel & outillage Industriels				
Autres immobilisations corporelles	230 841	180 434	50 405	1,98
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	68 763		68 763	2,70
TOTAL (I)	1 557 515	654 285	903 229	35,45
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 429 513	395 563	1 033 951	40,58
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel	3 631		3 631	0,14
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 873		5 873	0,23
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	28 066		28 066	1,10
. Autres	70		70	0,00
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valours mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	524 306		524 306	22,58
Charges constatées d'avance	48 973		48 973	1,92
TOTAL (II)	2 040 434	395 563	1 644 871	64,55
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 597 948	1 049 848	2 548 100	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

PASSIF

du 01/01/2012
au 30/09/2012
(09 mois)du 01/01/2011
au 30/09/2011
(9 mois)**Capitaux propres**

Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 000)

Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecart de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL (I)

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL (II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

. Organismes sociaux

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL (IV)

Ecart de conversion passif

(V)

TOTAL PASSIF (I à V)

1 000 000	39,24	1 000 000	30,72
		310 905	8,55
		100 000	3,07
30 074	1,18	83 209	2,56
-170 243	-6,87	105 781	3,25
90 450	3,55	178 507	5,48
38	0,00		
950 319	37,30	1 778 402	64,63
46 988	1,84	43 901	1,35
46 988	1,84	43 901	1,35
275 482	10,81	24 228	0,74
567	0,02	842	0,03
71 922	2,82	128 989	3,96
81 094	3,18	111 253	3,42
175 830	6,90	162 090	4,88
275 579	10,82	211 799	6,51
277 815	10,93	329 308	10,12
249 906	9,81	328 553	10,09
50 460	1,98	54 852	1,88
89 113	3,50	81 222	2,49
3 025	0,12		
1 550 794	60,86	1 433 142	44,02
2 548 100	100,00	3 255 445	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

COMPTE DE RÉSULTAT		du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)		du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	3 938 618	104 210	4 042 828	100,00	4 135 102	100,00	-123 032	-2,22	
Chiffres d'Affaires Nets	3 938 618	104 210	4 042 828	100,00	4 135 102	100,00	-123 032	-2,22	
Production stockée			-19 200	-0,48	-16 217	-0,38	-3 977	-18,38	
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			5 129	0,13	2 500	0,06	3 505	105,15	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			93 104	2,30	55 380	1,34	50 299	68,12	
Autres produits									
Total des produits d'exploitation (I)			4 121 861	101,95	4 176 765	101,01	-73 205	-1,30	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			1 060 776	26,24	741 501	17,93	425 700	43,06	
Impôts, taxes et versements assimilés			58 716	1,45	119 739	2,90	-81 364	-50,95	
Salaires et traitements			1 734 431	42,90	2 045 573	49,47	-414 856	-15,20	
Charges sociales			831 637	20,57	985 958	23,84	-205 761	-18,64	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			58 418	1,44	42 474	1,03	21 259	37,54	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			160 658	3,97			214 211	N/S	
Dotations aux provisions pour risques et charges			6 700	0,17	39 900	0,94	-42 933	-82,77	
Autres charges			106 155	2,63	18 397	0,44	117 011	477,02	
Total des charges d'exploitation (II)			4 017 491	99,37	3 992 541	96,55	33 267	0,62	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			104 370	2,58	184 223	4,46	-106 471	-43,34	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			88	0,00	881	0,02	-1 057	-89,97	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					998	0,02	-1 331	-130,00	
Total des produits financiers (V)			88	0,00	1 880	0,05	-2 389	-95,33	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			18 279	0,45	7 628	0,18	14 201	139,63	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			18 279	0,45	7 628	0,18	14 201	139,63	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-18 192	-0,44	-5 748	-0,13	-16 592	-218,48	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			86 178	2,13	178 475	4,32	-123 063	-61,70	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 510	832	3 571	321,91
Produits exceptionnels sur opérations en capital	800		1 067	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	4 310	832	4 637	418,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		800	-1 067	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	38		51	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	38	800	-1 016	-45,24
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 272	32	5 653	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 126 259	4 179 476	-70 956	-1,28
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 035 808	4 000 969	46 452	0,87
RÉSULTAT NET	90 450	178 507	-117 439	-49,32
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

P5A

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

ACTIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)				du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	42 528	38 361	4 167	0,18	946	0,03
205000000 LICENCES INFORMATIQUES	42 528		42 528	1,67	33 689	1,03
280500000 AMORTS LOGICIELS		38 361	-38 361	-1,50	-32 744	-1,00
Fonds commercial	715 921		715 921	28,10	337 111	10,38
207000000 FONDS COMMERCIAL SOFEC	274 408		274 408	10,77	274 408	8,43
207010000 FONDS COMMERCIAL MVM	62 703		62 703	2,46	62 703	1,93
207020000 FONDS COMMERCIAL CEDEC	378 810		378 810	14,87		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	499 461	435 490	63 971	2,51	84 364	2,59
213500000 AGENCT CONSTRUCTION	499 461		499 461	19,60	499 461	15,34
281350000 AMORT CONSTRUCTION		435 490	-435 490	-17,08	-415 097	-12,74
Installations techniques, matériel & outillage Industriels						
Autres Immobilisations corporelles	230 841	180 434	50 406	1,98	60 074	1,85
218100000 INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	42 344		42 344	1,68	34 425	1,08
218300000 MAT.BUR et MAT INFORM	135 077		135 077	5,30	141 956	4,38
218400000 MOBILIER DE BUREAU	53 420		53 420	2,10	49 060	1,51
281810000 AMORTS AUTRES IMMOB		30 624	-30 624	-1,19	-27 087	-0,82
281830000 AMORTS MAT DE BUREAU		113 578	-113 578	-4,45	-103 383	-3,17
281840000 AMORTS MOBILIER		36 232	-36 232	-1,41	-34 898	-1,06
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées se'on mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés					464 040	14,25
277200000 Action propre en vole d'annu					464 040	14,25
Prêts						
Autres Immobilisations financières	68 763		68 763	2,70	68 763	2,11
275000000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	68 763		68 763	2,70	68 763	2,11
TOTAL (I)	1 557 515	654 285	903 229	35,45	1 015 298	31,19
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits Intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 429 513	395 563	1 033 951	40,68	1 657 418	50,91
411000000 CLIENTS JURIDIQUE					3 575	0,11
411200000 CLIENTS EQUIPE 2	23 319		23 319	0,92	270 596	8,31
411300000 CLIENTS EQUIPE 3	171 695		171 695	6,74	80 830	2,48
411400000 CLIENTS EQUIPE 4	148 982		148 982	5,85	44 607	1,37
411500000 CLIENTS EQUIPE 5	70 420		70 420	2,78	113 233	3,48
411600000 CLIENTS EQUIPE 6	32 432		32 432	1,27	18 869	0,58
411700000 CLIENTS EQUIPE 7	237 477		237 477	9,32	291 510	8,95

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

BILAN ACTIF COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

ACTIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)				du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
411800000 CLIENTS EQUIPE 8	54 484		54 484	2,14	93 406	2,87
411900000 CLIENTS EQUIPE 9	66 124		66 124	2,60	97 819	3,00
413010000 EAR Janvier	1 675		1 675	0,07		
413100000 EAR OCTOBRE	1 435		1 435	0,06		
413110000 EAR NOVEMBRE	1 435		1 435	0,06		
413120000 EAR DECEMBRE	1 435		1 435	0,06		
416000000 CLIENTS DOUTEUX	484 999		484 999	19,03	441 130	13,55
418100000 FACTURES A ETABLIR	133 601		133 601	5,24	486 613	14,95
491000000 PROVISION DEPR. CLT DOUTEUX		395 563	-395 563	-15,51	-284 776	-8,74
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs					27 690	0,85
401000000 FOURNISSEURS					27 690	0,85
Personnel	3 631		3 631	0,14	10 580	0,32
421200000 PERSONNEL NDF					5 030	0,15
425000000 PERSONNEL - ACOMPTE	1 231		1 231	0,05		
425100000 PERSONNEL - AVANCES	2 400		2 400	0,09	4 450	0,14
428700000 IJA RECEVOIR					1 100	0,03
Organismes sociaux						
Etat, impôts sur les bénéfices	5 873		5 873	0,23	11 894	0,37
444000000 ETAT IMPOTS/BENEFICE	5 873		5 873	0,23	11 894	0,37
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	28 066		28 066	1,10	26 993	0,83
445600000 T.V.A. ? RECUPERER	21 940		21 940	0,88	19 066	0,58
445860000 TVA SUR FACT NON PARVENUE	6 126		6 126	0,24	7 927	0,24
Autres	70		70	0,00	9 073	0,28
467100000 Débiteurs divers					8 096	0,25
467600000 DEBOURS JURIDIQUE	70		70	0,00	287	0,01
467630000 Wolters Kluwers					690	0,02
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement					280 045	8,80
508400000 OPCVM SG					150 000	4,61
508500000 OPCVM CA					130 045	3,99
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	524 306		524 306	20,58	179 772	5,52
512300000 CREDIT AGRICOLE	33 977		33 977	1,33	59 923	1,84
512500000 SG Formalités	24 294		24 294	0,95	3 896	0,12
512600000 SOCIETE GENERALE	466 016		466 016	18,29	115 220	3,54
514000000 CHEQUES POSTAUX					306	0,01
517000000 Autres Organismes Financiers					415	0,01
530000000 CAISSE	20		20	0,00	11	0,00
Charges constatées d'avance	48 973		48 973	1,82	36 682	1,13
486000000 CHARGES PAYEES AVANCE	48 973		48 973	1,82	36 682	1,13
TOTAL (II)	2 040 434	395 563	1 644 871	64,55	2 240 147	68,81
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 597 948	1 049 848	2 548 100	100,00	3 255 445	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Ed.té le 18/12/2012

PASSIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)		du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 000)	1 000 000	39,24	1 000 000	30,72
101300000 CAPITAL SOCIAL	1 000 000	39,24	1 000 000	30,72
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			310 905	9,55
104100000 Prime d'émission			310 905	9,55
Ecart de réévaluation				
Réservo légale			100 000	3,37
106100000 RESERVE LEGALE			100 000	3,37
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	30 074	1,18	83 209	2,58
106800000 AUTRES RESERVES	30 074	1,18	83 209	2,58
Report à nouveau	-170 243	-6,67	105 781	3,25
110000000 REPORT A NOUVEAU			105 781	3,25
119000000 REPORT A NOUVEAU	-170 243	-6,67		
Résultat de l'exercice	90 450	3,55	178 507	5,48
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	38	0,00		
145000000 AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	38	0,00		
TOTAL (I)	950 319	37,30	1 778 402	54,83
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	46 988	1,84	43 901	1,25
151800000 PROVISION RISQUES RECOUT	41 987	1,65	38 900	1,19
151810000 PROVISION POUR CHARGES	5 001	0,20	5 001	0,15
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	46 988	1,84	43 901	1,25
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts	275 482	10,81	24 228	0,74
164100000 EMPRUNT SOCIETE GENERALE	267 640	10,50		
164400000 EMPRUNT CA	7 244	0,28	24 228	0,74
168840000 INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	598	0,02		
Découverts, concours bancaires	567	0,02	842	0,03
518100000 INTERETS COURUS	567	0,02	842	0,03
Emprunts et dettes financières diverses				
Divers	71 922	2,82	128 989	3,98
166000000 PARTICIPATION DES SALAIRES	68 825	2,70	123 435	3,79
168860000 INTERETS COURUS S/PARTICIPATION	3 097	0,12	5 555	0,17
Associés	81 094	3,18	111 258	3,42
455080000 CCT G. PLANCHENAUT	8 887	0,35		
455090000 CCT G. GANSMANDEL	69 603	2,73		
455110000 CCT B2C			111 258	3,42
455850000 INT CCT A PAYER	2 604	0,10		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				

P5

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Édité le 18/12/2012

PASSIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mo:s)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 830	162 090
401000000 FOURNISSEURS	135 002	144 318
408100000 FOURNISSEURS FNP	40 828	17 772
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	275 579	211 799
421000000 REMUNERATIONS DUES		287
421200000 PERSONNEL NDF	513	1 852
422000000 COTISATION CE DUE	3 100	9 779
425000000 PERSONNEL - ACOMPTES		1 019
428200000 CONGES A PAYER	140 164	74 743
428600000 PROV. REMBT FRAIS A PAYER	20 000	30 340
428610000 PRIMES A PAYER	111 802	93 779
Organismes sociaux	277 815	329 308
431000000 URSSAF	74 432	97 668
437100000 GROUPE MEDERIC	60 577	97 875
437200000 GENERALI ASSURANCE	7 151	11 637
437210000 GENERALI Mutuelle	14 123	14 949
437300000 LA MONDIALE	4 901	11 382
437400000 CAVC	3 246	10 136
437500000 REUNICA		137
438200000 CHARGES A PAYER S/CP	63 074	34 382
438610000 CHARGES A PAYER S/PRIMES	50 311	42 302
438650000 IJA REVERSE		8 838
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	249 908	328 553
445500000 T.C.A. ? PAYER	50 363	69 723
445701000 TVA COLLECTEE A 19 %	177 649	180 094
445870000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	21 894	78 737
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	50 460	54 852
447000000 ORGANIC ? PAYER	6 661	6 786
448600000 Impôts et taxes à payer	32 031	36 014
448601000 INVEST CONSTRUCTION	11 768	12 052
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	89 113	81 222
411000000 CLIENTS JURIDIQUE	11 427	20 706
411100000 CLIENTS EQUIPE 1	2 191	
411200000 CLIENTS EQUIPE 2		3 226
411300000 CLIENTS EQUIPE 3		12 305
411400000 CLIENTS EQUIPE 4		6 070
411500000 CLIENTS EQUIPE 5		4 904
411700000 CLIENTS EQUIPE 7		3 187
411800000 CLIENTS EQUIPE 8		4 427
411900000 CLIENTS EQUIPE 9		4 245
419800000 AVOIRS A ETABLIR		6 159
467200000 CEDEC	40 000	
467300000 B2C	24 602	
467610000 QUOTIDIEN JURIDIQUE	9 893	15 995
468600000 Intérêts courus sur dettes d'v	1 000	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 025	
487100000 TRAVAUX CONSTATES AVANCE	3 025	
TOTAL(IV)	1 550 794	1 433 142
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	2 548 100	3 255 445

p8

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012.

COMPTE DE RÉSULTAT		du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	3 938 618	104 210	4 042 828	100,00	4 135 102	100,00	-123 032	-2,22
706110200 Expertise Comptable equipe 2					564 933	13,66	-753 244	-100,00
706110300 Expertise Comptable equipe 3	293 307		293 307	7,25	79 252	1,92	285 407	270,09
706110400 Expertise Comptable equipe 4	451 933		451 933	11,16	128 567	3,11	431 155	251,52
706110500 Expertise Comptable equipe 5	593 095		593 095	14,67	597 247	14,44	-5 536	-0,93
706110600 Expertise Comptable equipe 6	435 864		435 864	10,78	162 730	3,94	364 179	167,85
706110700 Expertise Comptable equipe 7	441 498		441 498	10,92	354 658	8,58	115 789	24,49
706110800 Expertise Comptable equipe 8	347 672		347 672	8,60	438 220	10,60	-120 731	-20,65
706110900 Expertise Comptable equipe 9	653 434		653 434	16,16	586 176	14,18	83 677	11,47
706120200 Juridique equipe 2					18 828	0,46	-25 104	-100,00
706120300 Juridique equipe 3	31 786		31 786	0,79	19 647	0,48	18 185	61,78
706120400 Juridique equipe 4	19 362		19 362	0,48	10 479	0,25	11 844	84,77
706120500 Juridique equipe 5	28 480		28 480	0,70	34 599	0,84	-8 159	-17,58
706120600 Juridique equipe 6	14 285		14 285	0,35	12 385	0,30	2 533	15,34
706120700 Juridique equipe 7	19 369		19 369	0,48	17 910	0,43	1 945	8,14
706120800 Juridique equipe 8	18 200		18 200	0,45	35 738	0,86	-23 384	-49,06
706120900 Juridique equipe 9	59 354		59 354	1,47	93 215	2,25	-45 148	-36,32
706130200 Commissariat aux Comptes eq 2					33 500	0,81	-44 667	-100,00
706130300 Commissariat aux Comptes eq 3	59 250		59 250	1,47	36 270	0,88	30 640	83,36
706130400 Commissariat aux Comptes eq 4	1 400		1 400	0,03			1 867	N/S
706130500 Commissariat aux Comptes eq 5	145 930		145 930	3,61	148 700	3,60	-3 693	-1,85
706130600 Commissariat aux Comptes eq 6	33 847		33 847	0,84	700	0,02	44 196	N/S
706130700 Commissariat aux Comptes eq 7	222 371		222 371	5,50	185 514	4,49	49 143	19,87
706130800 Commissariat aux Comptes eq 8	91 995		91 995	2,28	122 459	2,96	-40 619	-24,87
706130900 Commissariat aux Comptes eq 9	4 000		4 000	0,10	3 500	0,08	667	14,29
706140100 Prestations diverses equipe 1					25 491	0,62	-33 988	-100,00
706140200 Prestations diverses equipe 2					3 400	0,08	-4 533	-100,00
706140300 Prestations diverses equipe 3					1 150	0,03	-1 533	-100,00
706140500 Prestations diverses equipe 5	1 279		1 279	0,03	2 553	0,06	-1 639	-49,90
706140700 Prestations diverses equipe 7	2 631		2 631	0,07	886	0,02	2 327	198,58
706140800 Prestations diverses equipe 8	959		959	0,02	1 655	0,04	-928	-42,04
706140900 Prestations diverses equipe 9	63		63	0,00	461	0,01	-531	-89,38
706150200 Mission sociale equipe 2					15 270	0,37	-20 360	-100,00
706150300 Mission sociale equipe 3	13 091		13 091	0,32	5 320	0,13	10 361	148,07
706150400 Mission sociale equipe 4	6 620		6 620	0,16	1 795	0,04	6 433	268,79
706150500 Mission sociale equipe 5	42 958		42 958	1,06	35 052	0,85	10 541	22,55
706150600 Mission sociale equipe 6	12 498		12 498	0,31	4 575	0,11	10 564	173,18
706150700 Mission sociale equipe 7	49 200		49 200	1,22	48 907	1,18	391	0,80
706150800 Mission sociale equipe 8	29 712		29 712	0,73	37 915	0,92	-10 937	-21,62
706150900 Mission sociale equipe 9	16 723		16 723	0,41	13 090	0,32	4 844	27,76
706160100 FAE AAE EQ1					7 711	0,19	-10 281	-100,00
706160200 FAE AAE EQ2					-62 520	-1,53	83 360	-100,00
706160300 FAE AAE EQ3	-19 258		-19 258	-0,47	7 665	0,19	-35 897	-351,23
706160400 FAE AAE EQ4	-23 993		-23 993	-0,58	29 270	0,71	-71 017	-181,96
706160500 FAE AAE EQ5	-55 547		-55 547	-1,38	105 194	2,54	-214 321	-152,79
706160600 FAE AAE EQ6	-11 669		-11 669	-0,28	16 544	0,40	-37 617	-170,52
706160700 FAE AAE EQ7	-46 413		-46 413	-1,14	84 865	2,06	-175 037	-164,68
706160800 FAE AAE EQ8	-2 268		-2 268	-0,05	-36 706	-0,89	45 917	93,82
706160900 FAE AAE EQ9	-44 402		-44 402	-1,09	1 572	0,04	-61 299	N/S
706300500 Export Equipe 5					3 050	0,07	-4 057	-100,00
706300600 Export Equipe 6					2 462	0,06	-3 283	-100,00
706300700 Export equipe 7		104 210	104 210	2,58	93 250	2,28	14 613	11,75
Chiffres d'Affaires Nets	3 938 618	104 210	4 042 828	100,00	4 135 102	100,00	-123 032	-2,22

PA

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Ed: le 18/12/2012

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Production stockée	-19 200	-16 217	-3 977	-18,38
713300000 TRAVAUX EN COURS	-19 200	-16 217	-3 977	-18,38
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	5 129	2 500	3 505	105,15
741000000 AIDE A L'APPRENTISSAGE	5 129	2 500	3 505	105,15
Rprises sur amortis. et prov., transfert de charges	93 104	55 380	50 299	68,12
781510000 REPRISE PROV RISQUE ECO	3 113	52 600	-65 983	-84,07
781740000 REPRISE PROV. CLIENTS DOUTEUX	82 800		110 400	N/S
791200000 TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION	2 283	-793	4 101	367,86
791210000 REMBOURSEMENT DIF	1 268		1 631	N/S
791220000 Contribution H3C	3 166	2 987	239	6,00
791229000 Contribution H3C Export	475	586	-148	-18,93
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)	4 121 861	4 176 765	-73 205	-1,30
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approv.)				
Autres achats et charges externes	1 060 776	741 501	425 700	43,06
604000000 ACHATS PRESTATIONS DE SERVICES	413 000	13 016	533 312	N/S
606100000 EDF	3 696	3 860	-219	-4,23
606300000 PETIT MATERIEL	2 579	2 529	67	1,99
606310000 FOURNITURE ENTRETIEN	1 661	1 603	77	3,60
606400000 PAPETERIE	5 878	7 649	-2 361	-23,14
606410000 LOGICIELS DE FAIBLE VALEUR		317	-423	-100,00
606420000 CONSOMMABLES PAPIER	4 229	4 950	-961	-14,55
606430000 CONSOMMABLES IMPRIMES	7 146	10 803	-4 876	-33,64
606440000 CONSOMMABLES ENCRE	7 748	8 312	-752	-6,78
611000000 SOUS TRAITANCE INFO CLT	4 541	3 469	1 429	30,90
611100000 SOUS TRAITANCE INFO CS	249	249	0 00	0,00
611200000 ARCHIVES	8 978	7 084	2 525	28,73
613200000 LOYER ET CHARGES	205 840	205 840	0 00	0,00
613510000 LOCATIONS MOBILIERES	34 307	26 533	10 365	29,30
614000000 CHARGES LOCATIVES	9 101	9 101	0 00	0,00
615200000 ENTRETIEN LOCAUX	21 420	21 671	-335	-1,15
615500000 ENTRETIEN MATERIEL	24 264	23 827	583	1,84
615600000 MAINTENANCE LOGICIEL	25 237	18 674	8 751	35,15
616000000 ASSURANCES	34 878	50 151	-20 364	-30,44
618100000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	17 575	17 047	704	3,10
618110000 DOCUMENTATION GENERALE	1 334	1 551	-289	-13,96
621100000 M.O. INTERIM	39 034	32 127	9 209	21,50
622600000 HONORAIRES	15 987	13 200	3 716	21,11
622610000 HONORAIRES B.2.C.		89 000	-118 667	-100,00
622620000 Honoraires de recrutement	9 880	13 360	-4 640	-28,04
622700000 FRAIS DE RECOURVEMENT	1 054	1 690	-848	-37,22
622710000 FRAIS D'ACTE	8 880	6 153	3 638	44,32
622800000 FRAIS DE STAGES	14 208		18 944	N/S
622810000 Frais de stage dif	1 735		2 313	N/S
623400000 CADEAUX	795	570	300	39,47
623800000 POURBOIRES		15	-20	-100,00
624400000 FRAIS DE COURSES	910	1 526	-821	-40,34
625100000 DEPLACEMENTS REMBOURSES	24 829	46 658	-29 105	-46,77
625110000 DEPLACEMENTS PAYES	34 798	11 697	30 801	197,49
625120000 FRAIS DE PARKING	3 433	4 637	-1 605	-28,95
625600000 MISSIONS RECEPTIONS	150	594	-532	-74,74
625610000 ACCUEIL	230	356	-168	-35,38
625700000 REUNIONS PROFESSIONNELLES		2 876	-3 835	-100,00

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mols)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mo's)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
626100000 AFFRANCHISSEMENT	17 176	18 277	-1 488	-8,21
626200000 FRAIS TELEPHONE	18 516	20 672	-2 875	-10,42
626300000 FRAIS INTERNET	2 465	2 347	157	6,02
627200000 FRAIS PEE	503	495	11	1,67
627500000 FRAIS DE BANQUE	5 367	4 000	1 823	34,18
628100000 COTISATIONS	27 125	32 974	-7 799	-17,73
628110000 Frais chèques déjeuners	40	40	0,00	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	58 716	119 739	-81 364	-52,95
633000000 Taxes assises s/salaires	28 359		37 812	N/S
633300000 PLAN DE FORMATION		56 789	-75 719	-100,00
633310000 FONGECIF/ALTERNANCE		10 963	-14 617	-100,00
633320000 DEPENSES ANNEXES FORMATION		2 456	-3 275	-100,00
633330000 DEPENSES DIF		1 320	-1 760	-100,00
633400000 INVEST CONSTRUCTION		8 514	-11 352	-100,00
633500000 TAXE APPRENTISSAGE		12 865	-17 153	-100,00
635110000 C.E.T.	24 644	19 023	7 435	29,55
637100000 ORGANIC	6 661	6 786	-167	-1,84
637800000 CONTRIBUTION H3C	-948	1 023	-2 628	-192,56
Salaires et traitements	1 734 431	2 045 573	-414 856	-15,20
641100000 APPOINTEMENTS	1 549 665	1 923 060	-437 850	-19,41
641140000 IND. RUPTURE CONTRAT W	609	8 112	-10 004	-92,48
641200000 CONGES PAYES	61 110	-12 281	97 855	597,60
641250000 RECUPERATION 35H	27 129		36 172	N/S
641300000 PRIMES	78 165	91 961	-18 395	-14,69
641400000 MEDAILLE DU TRAVAIL	1 943	17 123	-20 240	-88,84
641410000 INDEMNITE TRANSPORT	15 809	17 598	-2 385	-10,15
Charges sociales	831 637	985 958	-205 761	-15,64
645100000 SECURITE SOCIALE	453 164	552 909	-132 993	-18,03
645310000 RETRAITE COMPLT	39 166	39 943	-1 038	-1,94
645320000 RETRAITE DES CADRES	95 118	136 897	-55 705	-30,51
645330000 MUTUELLE	26 056	26 804	-997	-2,78
645340000 A.M.P	18 556	21 211	-3 540	-12,51
645350000 PREVOYANCE	1 941	1 999	-77	-2,88
645360000 PREVOYANCE CADRES	13 704	20 374	-8 893	-32,73
645370000 COTISATIONS CAVEC	9 738	28 960	-25 629	-86,38
645400000 CHOMAGE	48 811	57 336	-11 367	-14,86
645500000 CH SUR CONGES PAYES	27 500	-5 677	44 235	584,41
645510000 CHARGES S/PRIMES (variation)	38 103		50 804	N/S
645550000 CH SUR RECUPERATION 35H	12 208		16 277	N/S
645750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2 747	3 350	-804	-17,99
645810000 CHARGES S/PRIMES	-2 928	42 302	-60 307	-108,91
647200000 VERSEMENT C E	3 100	3 846	-995	-19,39
647600000 ABONDEMENT	11 050	10 550	667	4,74
648000000 INDEMNITE STAGE	7 957	7 790	223	2,15
648100000 TICKETS RESTAURANT	34 487	37 365	-3 837	-7,69
648500000 Indemnités journalières	-8 838		-11 784	N/S
Dotations aux amortissements sur Immobilisations	58 418	42 474	21 259	37,54
681110000 DOTATION AMORT IMMOB INCORP.	11 554	2 315	12 319	399,10
681120000 DOTATION AMORT IMMOB CORPOR.	46 664	40 159	8 940	18,79
Dotations aux provisions sur Immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	160 658		214 211	N/S
681740000 DOTATION PROV. CLIENTS DX	160 658		214 211	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges	6 700	38 900	-42 933	-82,77
681510000 PROV. RISQUE DE RECouvreMENT	6 700	38 900	-42 933	-82,77
Autres charges	106 155	18 397	117 011	477,02
654440000 CREANCES IRRECOURVABLES	106 155	18 200	117 273	483,27
658000000 Frais Clients Formalités		197	-263	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)	4 017 491	3 992 541	33 267	0,62
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	104 370	184 223	-106 471	-43,34

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	88	881	-1 057	-89,97
763000000 INTERETS S/CREANCES COMMERCIALES		865	-1 153	-100,00
765000000 DIFFERENCES REGLEMENT	88	16	96	450,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		998	-1 331	-100,00
767000000 PRODUITS S/CESSION VMP		998	-1 331	-100,00
Total des produits financiers (V)	88	1 880	-2 389	-95,30
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	18 279	7 628	14 201	139,83
661110000 INTERETS S/EMPRUNT SG	6 441	1 169	7 029	450,00
661140000 INTERETS S/EMPRUNT CA	347	754	-543	-54,00
661160000 INTERETS S/PARTICIPATION	4 719	5 555	-1 115	-15,04
661500000 INT CT CT	2 604		3 472	N/S
661600000 INTERETS BANCAIRES	3 157	74	4 111	N/S
661880000 Intérêts sur dettes com.	1 000		1 333	N/S
665000000 DIFFERENCES S/RGT	11	76	-87	-85,85
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	18 279	7 628	14 201	139,83
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-18 192	-5 748	-16 592	-218,48
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	86 178	178 475	-123 063	-81,70
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 510	832	3 571	321,91
771800000 Produits exceptionnels	3 510	832	3 571	321,91
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	800		1 067	N/S
797000000 TRANSFERT CH EXCEPT	800		1 067	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	4 310	832	4 637	418,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		800	-1 067	-100,00
671800000 CHARGES EXCEPTIONNELLES		800	-1 067	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	38		51	N/S
687250000 DOT AMORT DEROGATOIRE	38		51	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	38	800	-1 016	-85,24
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 272	32	5 653	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 126 259	4 179 476	-70 956	-1,28
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 035 808	4 000 969	46 452	0,87
RÉSULTAT NET	90 450	178 507	-117 409	-49,32
	Bénéfice	Bénéfice		
Dont Crédit-bail mobilier				

CABINET SOREL

COMPTE DE RÉSULTAT

page 13

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Dont Créd.t-bail immobilier				

APPORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE CABINET SOREL ET N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE

- Annexe TROIS : Matériels et mobiliers de bureau et informatiques attachés à la Branche Apportée

Compte : 205000000 / LICENCES INFORMATIQUES

Désignation	Acquis le	Prix Acquisit.	M./ Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette
0025 LICENCE	15/07/2010	695 L	/ 100,000	695	0	695	0
TOTAL		695		695	0	695	0

Compte	218400000 / MOBILIER DE BUREAU						
Désignation	Acquis le	Prix Acquisit.	M./ Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette
0038.1 Mobili	19/12/2003	1 603,50 L	/ 20,000	1 603,50	0	1 603,50	0
Sous-total		1 603,50		1 603,50	0	1 603,50	0

Compte	218400000 / MOBILIER DE BUREAU						
Désignation	Acquis le	Prix Acquisit.	M./ Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette
0038.2.2.2 Mc	19/12/2003	1 766,25 L	/ 20,000	1 766,25	0	1 766,25	0
Sous-total		1 766,25		1 766,25	0	1 766,25	0

Compte	218400000 / MOBILIER DE BUREAU						
Désignation	Acquis le	Prix Acquisit.	M./ Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette
0042 6 caisson	29/11/2005	979,2 L	/ 10,000	596,22	73,44	669,66	309,54
Sous-total		979,2		596,22	73,44	669,66	309,54

Compte	218400000 / MOBILIER DE BUREAU						
Désignation	Acquis le	Prix Acquisit.	M./ Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette
0043 1 bureau	29/11/2005	223,2 L	/ 10,000	135,9	16,74	152,64	70,56
Sous-total		223,2		135,9	16,74	152,64	70,56

Compte	218400000 / MOBILIER DE BUREAU						
Désignation	Acquis le	Prix Acquisit.	M./ Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette
0045 5 sièges	29/11/2005	1 116,00 L	/ 10,000	679,52	83,7	763,22	352,78
Sous-total		1 116,00		679,52	83,7	763,22	352,78

Compte	218400000 / MOBILIER DE BUREAU						
Désignation	Acquis le	Prix Acquisit.	M./ Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette

PG

0054.2.1 8 cai	30/06/2008	156,96 L / 20,000	109,96	23,54	133,5	23,46
Sous-total		156,96	109,96	23,54	133,5	23,46

Compte	218300000 / : MAT.BUR et MAT INFORM					
Désignation	Acquis le	Prix Acquisit. M./ Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette
0076 PC HP D	28/03/2008	938 L / 20,000	705,06	140,7	845,76	92,24
Sous-total		938	705,06	140,7	845,76	92,24

Compte	218300000 / : MAT.BUR et MAT INFORM					
Désignation	Acquis le	Prix Acquisit. M./ Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette
0080 Portable	06/10/2008	1 609,00 L / 25,000	1 301,73	301,68	1 603,41	5,59
Sous-total		1 609,00	1 301,73	301,68	1 603,41	5,59

Compte	218300000 / : MAT.BUR et MAT INFORM					
Désignation	Acquis le	Prix Acquisit. M./ Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette
0087 imp hp +	30/06/2009	403,65 L / 20,000	202,05	60,55	262,6	141,05
Sous-total		403,65	202,05	60,55	262,6	141,05

Compte	218300000 / : MAT.BUR et MAT INFORM					
Désignation	Acquis le	Prix Acquisit. M./ Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette
0094 Port hp +	01/01/2010	790 D / 41,667	559,59	172,81	732,4	57,6
Sous-total		790	559,59	172,81	732,4	57,6

Compte	218300000 / : MAT.BUR et MAT INFORM					
Désignation	Acquis le	Prix Acquisit. M./ Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette
0107 4pc hp c	01/01/2010	5 075,60 D / 31,250	2 749,29	872,37	3 621,66	1 453,94
Sous-total		5 075,60	2 749,29	872,37	3 621,66	1 453,94

Compte	218300000 / : MAT.BUR et MAT INFORM					
Désignation	Acquis le	Prix Acquisit. M./ Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette
0110 Imp HP I	07/06/2010	435 D / 41,667	270,37	123,47	393,84	41,16
Sous-total		435	270,37	123,47	393,84	41,16

PG 

Compte 218300000 / :MAT.BUR et MAT INFORM							
Désignation	Acquis le	Prix Acquisit.	M./Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette
0119 Port. SO	29/11/2011	1 460,00	D / 41,667	101,39	509,48	610,87	849,13
Sous-total		1 460,00		101,39	509,48	610,87	0 849,13
Compte 218400000 / :MOBILIER DE BUREAU							
Désignation	Acquis le	Prix Acquisit.	M./Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette
0066 Mobilier	16/11/2011	4 018,50	L / 20,000	100,46	602,78	703,24	3 315,26
Sous-total		4 018,50		100,46	602,78	703,24	0 3 315,26
Compte 218400000 / :MOBILIER DE BUREAU							
Désignation	Acquis le	Prix Acquisit.	M./Tx	Amort. antèr.	Dot. exercice	Cumul amort	Valeur nette
0067 2 Fauteu	29/11/2011	1 116,00	L / 20,000	19,84	167,4	187,24	928,76
Sous-total		1 116,00		19,84	167,4	187,24	0 928,76
TOTAL				10 901,13	3 148,66	14 049,79	0,00 7 641,07

PG

PETIT MATERIEL VETUSTE

BUREAU REVISION

ORDINATEUR PORTABLE HP PROBOOK VB Réf licence 00 186 030 508 336

ORDINATEUR PORTABLE HP PROBOOK ACG Réf licence 00 186 030 509 509

ORDINATEUR PORTABLE HP PROBOOK S Réf licence 00 186 030 508 359

ORDINATEUR SONY WAI0 Portable LS

ORDINATEUR TOSHIBA Portable LS Réf licence 000 45 647 142 980

2 CALCULATRICES IBICO 1232 X

1 CALCULATRICE CANON mp 1211 DLE

1 SCANNER PLUSTEK avec sacoche

2 CLAVIERS LOGITECH

1 ARMOIRE GRISE

13 CORBEILLES PAPIER (cassées)

1 BOITE DE RANGEMENT

3 PERFORATEURS PM

1 VALISE ELITE

1 SACOCHE ORDINATEUR

1 SUPPORT ORDINATEUR

2 PLANINGS A FICHES

1 TABLEAU BLANC PM

3 CORBEILLES A PAPIERS

1 PORTE MANTEAU

BUREAU LMP

1 UC + CLAVIER + ECRAN REF 0106PCHP COMPAG 6000 ref licence 00 186 029 104 373

1 UC + CLAVIER + ECRAN REF 0107PCHP COMPAG 6000 ref licence 00 186 029 138 835

1 UC + CLAVIER + ECRAN REF 0107PCHP COMPAG 6000 ref licence 00 186 029 557 357

1 UC 066 PC HP 033 OUT ref licence 00045 502 466 904

Handwritten signature
RG

1 CALCULATRICE A BANDE CANON MP1211 DLE
1 IMPRIMANTE HP 0022 HP 2426
1 IMPRIMANTE HP P2015
1 PORTABLE HP PROBOOK ref licence 00 166 XXX XXX 333
1 IMPRIMANTE IBICO 1232 X
2 SACOCHES ORDINATEUR
1 CAISSON 3 TIROIRES
1 MEUBLE BAS 2 PORTES
NA
6 CAISSONS 3 TIROIRES
1 CAISSON 2 TIROIRES
1 SUPPORT ORDINATEUR
1 MEUBLE BAS 2 PORTES
1 DESTRUCTEUR
2 MEUBLES BAS 2 PORTES
1 MEUBLE BAS 2 PORTES VITREES
1 PLATEAU DE LIAISON
1 FICUS BENJAMINA
1 CAISSON 3 TIROIRES
1 VENTILATEUR A PIED
6 BANNETTES A COURRIER PLASTIQUE
2 PORTES REVUES
1 TRIEUR PAPIER
1 BLOC PLATIQUE 5 TIROIRES
2 SUPPORTS DOSSIERS SUSPENDUS
2 DESSERTES PETIT MODELE

PS 

1 FAUTEUIL

8 CHAISES DE BUREAU

2 VENTILATEURS A PIED

PG

APPORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE CABINET SOREL ET N.A. EXPERTISE-COMPTABLE EURELIENNE

- Annexe QUATRE : Salariés attachés à la Branche Apportée

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL

59 rue la Boétie

NA

75008 PARIS.

SIRET : 592049778 00017 NAF : 69202 URSSAF 967920229630001011 9

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 9 Salarié : 930

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : CADRE CONFIRMEE
Qualification :
Abattement : Coefficient: 385
Date d'entrée : 01/10/1990 Niveau : III
N° S. S. : 268121411833771 Échelon :

PEIRO GARCIA Marie-Ange

248 rue Aristide Briand

78700 CONFLANS STE HONORINE

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	24.329	3690 00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			126 90		
4000	Total du brut	151.67		3816.90		
4100	Sécurité sociale totalité	3816.90	0 850	32 44	20.100	767.20
4102	Accident du travail	3816.90			1.200	45.80
4106	Sécurité sociale plafonnée	3031.00	6.650	201.56	8.300	251.57
6000	FNAL	3816.90			0 500	19 08
6002	Transport	3816 90			2.600	99.24
6500	Assedic Ta	3031.00	2.400	72.74	4.000	121.24
6501	Assedic Tb	785 90	2.400	18 86	4.000	31.44
6502	Assedic Fngs	3816 90			0.300	11.45
6926	GENERALI Mutuelle "Famille"	3031.00	2.470	74.87	3.720	112.75
7500	Médéric Cadre TA	3031.00	3.000	90.93	4.500	136.40
7504	Apec Cadre TA	3031.00	0.024	0.73	0.036	1.09
7600	Médéric Cadre TB	785 90	7.700	60 51	12.600	99.02
7604	Apec cadre Tb	785 90	0 024	0.19	0.036	0.28
7608	Cet cadre Ta + Tb + Tc	3816.90	0.130	4.96	0.220	8.40
7610	Agff cadre Ta	3031.00	0.800	24.25	1.200	36.37
7611	Agff cadre Tb	785 90	0.900	7.07	1.300	10.22
7800	Générali invalidité décès Cadre TA	3031.00			1.180	35.77
7801	Générali invalidité décès Cadre TB	785.90	0.705	5 54	0.705	5 54
7830	Générali incapacité travail Cadre TA	3031.00	0.280	8.49	0.360	10.91
7831	Générali incapacité travail Cadre TB	785.90	0.610	4.79	0 610	4.79
8400	C.s g déductible	3904.16	5.100	199.11		
8500	Total imposable			3009.86		
8550	C.s g - C.r.d.s	3904.16	2.900	113.22		
8595	Forfait social	169.76			8.000	13.58
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	111.50	50.000	55.75		
9000	Total dû			2952.39		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99 20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			2853.19		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

2853.19 EUR

Acquis :
En cours :
Pris :
Solde :
Salariales : 920 26
Patronales : 1922.94
Totales : 2843.20
Coût global : 5795.59Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : CE ILE DE FRANCE PARIS
Bénéficiaire : PEIRO Marie-Ange
RIB : 17515 80000 04561993660 57

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151 67	3816 90	3031 00	785 90	0 00	3009 86	
CUMUL	1295 03	35750 79	27279 00	8471.79	0 00	28230 42	

Congés payés du 13/08/12 au 03/09/12

PG

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL
59 rue la Boétie

NA

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : 6920Z URSSAF 967920229630001011 9

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 9 Salarié : 935

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : CADRE CONFIRMEE
Qualification : CADRE
Abattement : Coefficient: 385
Date d'entrée : 19/04/2002 Niveau : III
N° S. S. : 270079201406317 Échelon :

MARTINOT Valérie

Appt 8
58 rue Jean-Baptiste Baudin

94800 VILLEJUIF

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	24.329	3690.00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			76.13		
4000	Total du brut	151.67		3766.13		
4100	Sécurité sociale totalité	3766.13	0.850	32.01	20.100	756.99
4102	Accident du travail	3766.13			1.200	45.19
4106	Sécurité sociale plafonnée	3031.00	6.650	201.56	8.300	251.57
6000	FNAL	3766.13			0.500	18.83
6002	Transport	3766.13			2.600	97.92
6500	Assedic Ta	3031.00	2.400	72.74	4.000	121.24
6501	Assedic Tb	735.13	2.400	17.64	4.000	29.41
6502	Assedic Fnsg	3766.13			0.300	11.30
6926	GENERALI Mutuelle "Famille"	3031.00	2.470	74.87	3.720	112.75
7500	Médéric Cadre TA	3031.00	3.000	90.93	4.500	136.40
7504	Apec Cadre TA	3031.00	0.024	0.73	0.036	1.09
7600	Médéric Cadre TB	735.13	7.700	56.61	12.600	92.63
7604	Apec cadre Tb	735.13	0.024	0.18	0.036	0.26
7608	Cet cadre Ta + Tb + Tc	3766.13	0.130	4.90	0.220	8.29
7610	Agff cadre Ta	3031.00	0.800	24.25	1.200	36.37
7611	Agff cadre Tb	735.13	0.900	6.62	1.300	9.56
7800	Générali invalidité décès Cadre TA	3031.00			1.180	35.77
7801	Générali invalidité décès Cadre TB	735.13	0.705	5.18	0.705	5.18
7830	Générali incapacité travail Cadre TA	3031.00	0.280	8.49	0.360	10.91
7831	Générali incapacité travail Cadre TB	735.13	0.610	4.48	0.610	4.48
8400	C.s.g. déductible	3853.92	5.100	196.55		
8500	Total imposable			2968.39		
8550	C.s.g. - C.r.d.s	3853.92	2.900	111.76		
8595	Forfait social	169.09			8.000	13.53
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	54.73	50.000	27.37		
9000	Total dû			2884.00		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			2784.80		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

2784.80 EUR

Acquis :
En cours :
Pris :
Solde :

Salariales : 909.50
Patronales : 1900.47
Totales : 2809.97
Coût global : 5693.97

Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : STE GENERALE HOUDAN
Bénéficiaire : BRUBACH Valérie
RIB : 30003 00621 00050015585 66

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	3766.13	3031.00	735.13	0.00	2968.39	
CUMUL	1365.03	35770.35	27278.00	8491.35	0.00	28246.33	

Congés payés du 03/08/12 au 09/09/12

P6

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL
59 rue la Boétie

NA

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : C920Z URSSAF 567920229630001011 9

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 9 Salarié : 951

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : COLLABORATEUR DEBUTANT
Qualification : APPRENTI
Abattement : Coefficient: 170
Date d'entrée : 18/10/2010 Niveau : V
N° S. S. : 185067511102012 Échelon :

SOUKOUNA Demba

61, rue Riquet

75009 PARIS .

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	6.110	926.70		
4000	Total du brut	151.67		926.70		
4010	Base brute fiscale Apprenti	769.87				
5400	Fnal + Solidarité totalité apprenti +20 sal. 01.07	5285.91			0.800	42.29
	Régularisation 02 à 08/2012					
5409	Transport apprenti	755.13			2.600	19.63
5419	Accident du travail - Apprentis + de 20 sal 01.	755.13			1.200	9.06
6510	Assedic Apprenti	755.13			4.000	30.21
6512	Assedic Fngs Apprenti	755.13			0.300	2.27
6830	Retraite Apprenti	755.13			4.500	33.98
6831	Agff apprenti	755.13			1.200	9.06
6927	GENERALI Mutuelle "Isolé"	3031.00	0.970	29.40	1.460	44.25
6930	Générali invalidité décès apprenti	755.13	0.160	1.21	0.160	1.21
6931	Générali incapacité travail apprenti	755.13	0.175	1.32	0.175	1.32
8500	Total imposable			894.77		
9000	Total dû			894.77		
9900	Total net à payer			894.77		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

894.77 EUR

Acquis : Salariales : 31.93
En cours : Patronales : 193.28
Pris : Totales : 225.21
Solde : Coût global : 1119.98

Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : BNP PARIS VILLETTE
Bénéficiaire : SOUKOUNA Demba
RIB : 30004 00827 00001103609 42

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	926.70	0.00	0.00	0.00	894.77	
CUMUL	1365.03	8738.64	0.00	0.00	0.00	8449.27	

Congés payés du 09/08/12 au 03/09/12

PG A

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL

59 rue la Boétie

NA

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : 6920Z URSSAF 9679202296300010119

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 9 Salarié : 953

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emplol : EMPLOYEE CONFIRMEE
Qualification : EMPLOYEE
Abattement : Coefficient: 180
Date d'entrée : 05/07/2010 Niveau : V
N° S. S. : 287047836104583 Échelon :

GIRARD Anne-Claire

145 bd du Maréchal Juin

78200 MANTES LA JOLIE

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	11.868	1800.00		
4000	Total du brut	151.67		1800.00		
4100	Sécurité sociale totalité	1800.00	0.850	15.30	20.100	361.80
4102	Accident du travail	1800.00			1.200	21.60
4106	Sécurité sociale plafonnée	1800.00	6.650	119.70	8.300	149.40
6000	FNAL	1800.00			0.500	9.00
6002	Transport	1800.00			2.600	46.80
6052	Allègement Fillon (société sans Aubry 2)					-209.36
6500	Assedic Ta	1800.00	2.400	43.20	4.000	72.00
6502	Assedic Fngs	1800.00			0.300	5.40
6800	Médéric Non Cadre TA	1800.00	3.000	54.00	4.500	81.00
6802	Agff non cadre T1	1800.00	0.800	14.40	1.200	21.60
6910	Générali invalidité décès Non Cadre TA	1800.00	0.160	2.88	0.160	2.88
6914	Générali incapacité travail Non Cadre TA	1800.00	0.175	3.15	0.175	3.15
6927	GENERALI Mutuelle "Isolé"	3031.00	0.970	29.40	1.460	44.25
8400	C.s g déductible	1815.63	5.100	92.60		
8500	Total imposable			1425.37		
8550	C.s g - C.r.d.s	1815.63	2.900	52.65		
8595	Forfait social	47.13			8.000	3.77
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	96.07	50.000	48.04		
9000	Total dû			1420.76		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			1321.56		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

1321.56 EUR

Acquis :
En cours :
Pris :
Solde :
Salariales : 427.28
Patronales : 714.09
Totales : 1141.37
Coût global : 2562.13Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : CE IDF
Bénéficiaire : GIRARD Anne-Claire
RIB : 17515 90000 04090271344 55

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	1800.00	1800.00	0.00	0.00	1425.37	
CUMUL	1328.53	16685.20	16685.20	0.00	0.00	13085.42	

Congés payés du 06/08 au 29/08/12

PC

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL
59 rue la Boétie

NA

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : 6920Z URSSAF 967920229630001011 9

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 9 Salarié : 958

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emplol : COLLABORATEUR DEBUTANT
Qualification : APPRENTI
Abattement : Coefficient: 170
Date d'entrée : 01/09/2011 Niveau : V
N° S. S. : 1910893000000 Échelon :

MERCILUS Romain
3ter, rue Pierre Brossolette

95400 ARNOUVILLE LES GONESSE

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	5.734	869.68		
4000	Total du brut	151.67		869.68		
4010	Base brute fiscale Apprenti	712.85				
5400	Fnal + Solidanté totalité apprenti +20 sal. 01.07	2936.64			0.800	23.49
	Régularisation 02 à 08/2012					
5409	Transport apprenti	699.20			2.600	18.18
5419	Accident du travail - Apprentis + de 20 sal 01.	699.20			1.200	8.39
6510	Assedic Apprenti	699.20			4.000	27.97
6512	Assedic Fngs Apprenti	699.20			0.300	2.10
6830	Retraite Apprenti	699.20			4.500	31.46
6831	Agff apprenti	699.20			1.200	8.39
6927	GENERALI Mutuelle "Isolé"	3031.00	0.970	29.40	1.460	44.25
6930	Générali invalidité décès apprenti	699.20	0.160	1.12	0.160	1.12
6931	Générali incapacité travail apprenti	699.20	0.175	1.22	0.175	1.22
8500	Total imposable			837.94		
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	46.47	50.000	23.24		
9000	Total dû			861.18		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			761.98		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

761.98 EUR

Acquis :
En cours :
Pris :
Solde :

Salariales : 31.74
Patronales : 267.37
Totales : 299.11
Coût global : 1160.29

Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : CA IDF PARIS ALPHA BOETIE
Bénéficiaire : MERCILUS Romain
RIB : 18206 00399 60302295684

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
1 MOIS	151.67	869.68	0.00	0.00	0.00	837.94	
CUMUL	1365.03	5795.96	0.00	0.00	0.00	5764.22	

Congés payés du 10/08/12 au 31/08/12

PG A

BULLETIN DE PAIE

N° 007

CABINET SOREL

59 rue la Boétie

NA

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : 6920Z URSSAF : 5678202296300010119

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 9 Salarié : 959

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : EMPLOYEE CONFIRMEE
Qualification : EMPLOYEE
Abattement : Coefficient: 180
Date d'entrée : 02/03/2012 Niveau : V
N° S. S. : 287079307807439 Échelon :GIRAUD Sabrina
6, rue de la Fontaine

77610 FONTENAY TRESIGNY

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	12.699	1926.00		
0410	Heures d'absence maladie Du 10/09/2012 au 12/09/2012	-21.00	12.699	-266.67		
4000	Total du brut	130.67		1659.33		
4100	Sécurité sociale totalité	1659.33	0.850	14.10	20.100	333.53
4102	Accident du travail	1659.33			1.200	19.91
4106	Sécurité sociale plafonnée	1659.33	6.650	110.35	8.300	137.72
6000	FNAL	1659.33			0.500	8.30
6002	Transport	1659.33			2.600	43.14
6052	Allègement Fillon (société sans Aubry 2)					-133.55
6500	Assedic Ta	1659.33	2.400	39.82	4.000	66.37
6502	Assedic Fngs	1659.33			0.300	4.98
6800	Médéric Non Cadre TA	1659.33	3.000	49.78	4.500	74.67
6802	Agff non cadre T1	1659.33	0.800	13.27	1.200	19.91
8400	C.s.g déductible	1630.29	5.100	83.14		
8500	Total imposable			1348.87		
8550	C.s.g - C.r.d.s	1630.29	2.900	47.28		
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	96.07	50.000	48.04		
9000	Total dû			1349.63		
9200	Tickets restaurant	17.00	4.960	84.32	5.040	85.68
9900	Total net à payer			1265.31		

Congés payés

Charges

NET A PAYER 1265.31 EUR

Acquis :
En cours :
Pris :
Solde :
Salariales : 357.74
Patronales : 660.66
Totales : 1018.40
Coût global : 2368.03Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : SOCIETE GENERALE TOURNAN
Bénéficiaire : GIRAUD Sabrina
RIB : 30003 00497 00050412239 20

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	130.67	1659.33	1659.33	0.00	0.00	1348.87	
CUMUL	1036.02	13847.03	13847.03	0.00	0.00	11258.15	

Congés payés du 13/08 au 25/08/12

PG